



Vous avez des échanges avec le Royaume-Uni ?

Vous allez être soumis à des formalités douanières

- ➔ Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la douane
« <http://www.douane.gouv.fr/> »
- ➔ Vous pouvez aussi contacter votre pôle action économique (PAE) de la douane au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine :
pae-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
pae-bayonne@douane.finances.gouv.fr
pae-poitiers@douane.finances.gouv.fr

Vous souhaitez développer ou poursuivre votre activité commerciale avec le Royaume-Uni, pensez à votre immatriculation EORI !

Le numéro EORI (Economic Operator Registration and Identification) est obligatoire pour accomplir les formalités douanières à l'importation et à l'exportation.

Il est composé du numéro SIRET de l'entreprise et demeure donc inchangé pendant la durée de vie de l'établissement auquel il est rattaché.

Les opérateurs du commerce extérieur peuvent en faire la demande :

1/ sous forme papier, en utilisant le formulaire CERFA n° 13930*01 ([Formulaire Cerfa](#))

2/ de manière dématérialisée sur pro.douane.gouv.fr, via le téléservice SOPRANO-AS

Cette démarche ne vous prendra qu'une minute et elle est entièrement gratuite !

Cette démarche peut également être effectuée par le représentant en douane que vous aurez désigné.

Quelques heures après la demande, la relation informatique est créée et vous pourrez procéder au dédouanement.

* * *

La douane de Nouvelle-Aquitaine lance une campagne régionale d'information avec des réunions destinées à vous aider dans vos démarches.

Cette campagne est organisée en partenariat avec la CCI International, la DIRECCTE, la DRAAF, l'INPI et les conseillers du commerce extérieur français.

Inscriptions aux réunions déjà programmées :

[Cliquer ici](#)

Le **5 février** à Niort,

Le **7 février** à Bordeaux,

Le **5 mars** à Limoges,

Le **7 mars** à Poitiers,

Le **12 mars** à Périgueux,

Le **14 mars** à Agen.